

## **PROGRAMME DE TRAVAIL DU CC POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES**

**Période : [27/11/2023] au [26/11/2024]**

**Contexte** (cadre législatif, nombre d'années de fonctionnement, nombre de membres à l'Assemblée générale et au Comité exécutif, composition du Comité exécutif, évaluation des actions menées à bien ou prévues, etc.)

Le Conseil consultatif pour les régions ultrapériphériques (CCRUP) a été créé en 2019 en qualité d'organisation à but non lucratif. Il est basé dans la ville de Praia da Vitória, île de Terceira, aux Açores, et est cofinancé par la Commission européenne avec le soutien du Portugal, de l'Espagne et de la France.

### **Mission et objectifs du CC pour les Régions ultrapériphériques**

Le CCRUP a pour objectif de recommander des mesures pour une gestion adéquate et durable des ressources de la pêche et de l'aquaculture, permettant un bon équilibre entre le maintien ou la restauration des limites de sécurité des ressources maritimes et des écosystèmes et les communautés de pêcheurs dans les régions ultrapériphériques, tout en tenant compte des aspects socio-économiques des secteurs de la pêche et de l'aquaculture. Ce conseil consultatif agit conformément aux principes de bonne gouvernance, en prenant en considération les spécificités régionales, grâce à une approche régionalisée, à l'implication appropriée des parties prenantes et à la collaboration avec d'autres conseils consultatifs relatifs à la pêche.

Dans sa cinquième année, le CCRUP comptera 66 membres, avec une couverture internationale, nationale et régionale, dont 43 ont manifesté leur intérêt à payer des cotisations et à avoir une participation effective pour l'année 2023/24, qui commence le 27 novembre 2023.

Conformément au règlement 2022/2024 de la Commission européenne, le Comité exécutif du CCRUP a un président et l'un de ses quatre vice-présidents appartient au groupe des Autres groupes d'intérêt (OIG).

Pour cette cinquième année d'activité (du 27 novembre 2023 au 26 novembre 2024),

Le CCRUP sollicitera le soutien financier de la Commission européenne, afin de couvrir ses coûts de fonctionnement.

Considérant que le CCRUP n'a commencé à fonctionner correctement qu'en septembre 2020, nous prévoyons de réaliser l'audit externe en 2025 (6<sup>e</sup> année).

Au cours de l'année opérationnelle actuelle, le Secrétariat a pu compter sur le soutien d'un stagiaire à temps plein qui s'est principalement consacré aux questions politiques. Comme prévu, ce stagiaire a contribué à une amélioration significative du fonctionnement du Secrétariat, notamment en ce qui concerne le respect des délais. Par conséquent, pour la prochaine année opérationnelle, nous prévoyons d'embaucher un assistant politique à temps plein afin d'améliorer encore le fonctionnement du secrétariat. Le processus de recrutement suivra les lignes directrices financières de la CE.

## **PRIORITÉS DE TRAVAIL DU CC POUR LES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES**

### **Priorités générales de travail à long terme et à court terme (au moins 3 priorités)**

Le CCRUP a pour objectif de travailler sur les questions suivantes pendant la période 2023-2024 et au-delà :

1. Faire des recommandations à la Commission européenne et aux États membres intéressés, en tenant compte des diverses communications et propositions de règlements, entre le 27 novembre 2023 et le 26 novembre 2024, sur des sujets liés à la gestion durable de la pêche et de l'environnement marin, en prenant en considération les facteurs économiques et sociaux ;
2. Faire des recommandations à la CE et aux États membres intéressés sur les problèmes liés à la gestion et aux aspects socio-économiques de la préservation de la pêche et de l'aquaculture dans les régions ultrapériphériques (RUP), afin de proposer des solutions et des bonnes pratiques pour atténuer ces problèmes ;
3. Mise à jour des travaux relatif à la *Pêche illégale, non déclarée et non réglementée dans les régions ultrapériphériques (INN)*, promu par le secrétariat du CCRUP. L'objectif de ces travaux est de systématiser la situation de la pêche INN dans les régions

ultrapériphériques, dans le but d'informer la Commission européenne et les États membres concernés de l'opinion des membres du CCRUP et des autorités locales au sujet de l'efficacité de l'application des réglementations européennes et nationales dans nos eaux ;

4. Poursuivre les travaux sur la transition énergétique dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture de l'Union européenne, en intégrant le partenariat sur ce thème - *Energy Transition Partnership* (ETP) ;
5. Continuer à travailler sur les solutions possibles pour le renouvellement de la flotte dans les RUP ;
6. Débattre au sein d'un groupe de focus (pour la cinquième année) sur l'aménagement de l'espace marin, notamment : l'installation d'éoliennes et leur impact sur la biodiversité et les habitats marins ; l'établissement d'aires marines protégées et l'accès aux bancs de pêche ; et d'autres questions connexes ;
7. Continuer à accompagner les négociations sur les organisations régionales de gestion de la pêche (RFMO), à savoir la Commission des thons de l'océan Indien et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique ;
8. Continuer à explorer les pratiques favorisant le développement de l'aquaculture dans les RUP (notamment dans celles où ce n'est pas encore le cas) ;
9. Continuer à se réunir avec le LDAC, le MEDAC et le CCSUD (réunions inter CC RFMO) pour débattre et essayer d'adresser des recommandations faisant consensus, sur des questions d'intérêt commun, concernant les RFMO, plus spécifiquement la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique et la Commission des thons de l'océan Indien.

Tous les thèmes seront évalués et tous les avis exprimés de manière transversale, en considérant les RUP de l'Atlantique Ouest, de l'Atlantique Est et de l'océan Indien (Saint-Martin, Guadeloupe, Martinique, Guyane, Açores, Madère, îles Canaries, Mayotte et La Réunion). D'autres questions pertinentes pourront être examinées dans le cadre du CCRUP au long de cette période. Le CCRUP travaillera en étroite collaboration avec la Commission

européenne, les États membres intéressés, les autres conseils consultatifs (CC) et les scientifiques, dans le but d'élaborer des suggestions et de proposer des solutions adéquates pour les questions liées à la pêche, à l'aquaculture et à d'autres sujets relatifs à l'environnement marin des régions ultrapériphériques.

**Priorités de travail identifiées pour chaque groupe de travail et groupe de réflexion (le cas échéant)**

Groupe de travail sur la « Pêche de Pélagiques » :

- Recommander à la Commission européenne des règles de bonnes pratiques et de transparence pour les pays pêchant dans les eaux des régions ultrapériphériques ;
- Coopérer avec le LDAC, le CCSUL et le MEDAC au sein du groupe conjoint concernant le thon et les organisations régionales de gestion de la pêche (RFMO) ;
- Inviter le LDAC, le CCSUL et le MEDAC à nos réunions ;
- Recommander à la Commission européenne l'attribution de quotas à la flotte « un homme, un hameçon » des régions ultrapériphériques, directement par l'intermédiaire de la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique (ICCAT) ;
- Inviter des experts de la pêche d'espèces pélagiques à présenter leurs travaux lors de nos réunions, en fonction de nos principales préoccupations ;
- Débattre du changement climatique, de la biodiversité et de la décarbonisation de la flotte des régions ultrapériphériques ;
- Débat sur les importations et exportations de produits sur le marché européen ;

- Discuter de l'utilisation des dispositifs de concentration de poissons (FAD) et des dispositifs dérivés de concentration de poissons (dFAD) par les pêcheurs des RUP.

Groupe de travail sur la « Pêche illégale, non déclarée et non réglementée (INN) » et autres questions connexes :

- Faire des recommandations à la Commission européenne sur le contrôle des activités de pêche en dehors de la limite des 200 milles (zones de haute mer) ;
- Application possible du [projet BlueMissionAA](#) dans les régions ultrapériphériques ;
- Débat sur l'utilisation d'images satellites pour prévenir la pêche INN ;
- Poursuivre les travaux sur la "*Pêche illicite, non déclarée et non réglementée dans les régions ultrapériphériques*".

Groupe de travail sur la « Pêche de Démersaux e Benthiques » :

- Coopérer avec le Conseil international pour l'exploration de la mer (ICES) sur les études des Écosystèmes marins vulnérables (EMV) dans les RUP ;
- Évaluer la possibilité d'appliquer le [projet Aires marines protégées \(MPA\) - Europe](#) dans les RUP ;
- Recommander à la Commission européenne des mesures de bonne gestion dans le domaine de la pêche : exemples positifs qui pourraient être mis en œuvre dans les RUP (par exemple, le projet [PRESPO](#)) ;
- Débattre de l'implantation d'éoliennes dans les bassins océaniques des RUP.

Groupe de travail sur l'« Aquaculture » :

- Discuter de stratégies visant à réduire la dépendance alimentaire et les importations ;

- Faire des recommandations à la Commission européenne concernant la réalisation d'études sur la valorisation des sous-produits de la pêche dans les régions ultrapériphériques, afin de développer le secteur de l'aquaculture.

#### Groupe de Focus sur la Planification de l'espace marin :

Le CCRUP prévoit de créer un groupe de focus pour sa cinquième année, afin de débattre de questions liées à l'aménagement de l'espace marin, notamment l'installation d'éoliennes et leur impact sur la biodiversité et les habitats marins, ainsi que la désignation d'aires marines protégées qui ont un impact sur l'accès aux bancs de pêche. Ce groupe de focus a pour objectif de rédiger au moins une recommandation sur ce sujet. Les réunions se dérouleront en ligne, via la plateforme Zoom, le 5 février et le 2 octobre. Une interprétation sera assurée en portugais, en espagnol et en français lors de toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois langues.

#### Groupe de Focus sur le concept de pêche artisanale dans les RUP :

Le CCRUP envisage de créer un groupe de focus pour sa 5ème année afin de débattre et de définir un concept de pêche artisanale dans les régions ultrapériphériques. Ce groupe de réflexion a pour objectif de parvenir à un consensus sur ce sujet parmi nos membres, afin que nous puissions être plus efficaces dans nos discussions et nos recommandations. Les réunions se dérouleront en ligne, via la plateforme Zoom, le 26 février et le 23 octobre. Une interprétation sera assurée en portugais, en espagnol et en français lors de toutes les réunions. Tous les procès-verbaux des réunions seront également traduits dans ces trois langues.

#### **Autres questions d'intérêt, le cas échéant :**

Débattre de la question **du renouvellement des générations** dans le secteur de la pêche et des solutions possibles, ce qui est crucial pour assurer la viabilité du secteur de la pêche dans son ensemble et la capacité des communautés côtières à garantir la sécurité

alimentaire.

Continuer à accompagner régulièrement les négociations sur les organisations régionales de gestion de la pêche (RFMO), à savoir la **Commission des thons de l’océan Indien/Commission internationale pour la conservation des thonidés de l’Atlantique**.

Continuer à accompagner et à soutenir les travaux du **Conseil international pour l’exploration de la mer (ICES)**.

Continuer à faire partie du conseil consultatif de l’**Agence européenne de contrôle des pêches (EFCA)** et du conseil d’administration qui soutient le travail de l’EFCA.

Continuer à participer et à accompagner les travaux de la **Table scientifique espagnole sur la pêche**, en qualité de membre invité.

Collaborer à une étude des régions ultrapériphériques de l’UE dans le contexte des organisations régionales de gestion de la pêche, en particulier la Commission des thons de l’océan Indien, promue par l’**Université de Wollongong/Centre national australien pour les ressources et la sécurité des océans (ANCORS)**.

**Recommandations prévues pour l’année 2023/24 :**

N°	Question/sujet	Lien avec la PCP	GT/GR à l’origine de la recommandation	Date d’adoption prévue (si disponible)
1	Recommandation sur l’étude des stocks des RUP vs. Partenariats avec des pays tiers (en lien avec la IOTC)	Coopération régionale sur les mesures de conservation, l’état des stocks, les plans pluriannuels, les accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable	GT sur la pêche de pélagiques et GT sur la pêche de démersaux et benthiques	Décembre 2023

2	Recommandation sur les accords de pêche	Politique extérieure, Accords de partenariat pour une pêche durable	GT sur la pêche de pélagiques	Décembre 2023
3	Recommandation sur la valorisation des <i>Sargassum spp.</i>	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la pêche démersaux et benthiques et GT sur l'aquaculture	Janvier 2024
4	Recommandation aux États membres de renforcer la demande de mandat de l'EFCA	Respect des dispositions internationales	GT sur la pêche INN	Février 2024
5	Recommandation sur la conception de la pêche artisanale dans les RUP	Définitions	Comité exécutif	Février 2024
6	Recommandation sur la Planification de l'espace maritime	Conservation et exploitation durable des ressources biologiques marines	GT sur la pêche de démersaux et benthiques	Mars 2024
7	Recommandation sur la mise en œuvre d'études sur la valorisation des sous-produits de la pêche dans les RUP	Promouvoir une aquaculture durable	GT sur l'aquaculture	Mai 2024
8	Recommandation sur les règles de bonne pratique et de transparence pour les pays pêchant dans les eaux des RUP	Contrôle et application	GT sur la pêche de pélagiques	Mai 2024
9	Recommandation sur l'attribution de quotas à la flotte « un homme, un hameçon » des régions ultrapériphériques, directement par l'intermédiaire de la ICCAT ;	TAC/quota, Organisations internationales de pêche	GT sur la pêche de pélagiques	Juin 2024



<b>10</b>	Recommandation sur les « systèmes de cartons » - renforcement des moyens de surveillance et de contrôle de la pêche INN	Contrôle et application	GT sur la pêche INN	Juin 2024
<b>11</b>	Recommandation sur le contrôle des activités de pêche en dehors de la limite des 200 milles (zone de haute mer)	Contrôle et application	GT sur la pêche INN	Juillet 2024

**Participation prévue aux consultations publiques de la Commission :**

Le CCRUP participera aux consultations publiques de la Commission européenne sur les thèmes suivants :

<b>Thème/sujet</b>	<b>Lien avec la PCP</b>	<b>Date limite pour l'enquête de l'UE (si disponible)</b>	<b>Date d'adoption prévue (si disponible)</b>
Pêche durable dans l'UE : état des lieux et orientations pour 2025	TAC/quota, Possibilités de pêche	30 août	15 août
Autres consultations publiques d'intérêt sur les « Affaires maritimes et la pêche »			

## Planning des réunions du CC pour les régions ultrapériphériques

**PLANNING DES RÉUNIONS du CC pour les Régions ultrapériphériques  
(Du 27/11/2023 au 26/11/2024)**

N°	Date (pour les 6 premiers mois, veuillez fournir des dates précises)	Thèmes /sujets de la réunion	Type de réunion (physique/plani fiée/hybride)	Participatio n de la Commissio n européenne demandée (oui/non)	Si la participati on de la Commissio n est demandée , questions spécifiques à traiter	Priorité pour la participatio n de la Commissio n (de 1 à 4, avec 1 = priorité absolue)
1	5 février	Groupe de focus - Planification de l'espace maritime	En ligne	Oui	Planificatio n de l'espace maritime	2
2	26 février	Groupe de focus - Concept de pêche artisanale dans les RUP	En ligne	Oui	Concept de pêche artisanale dans les RUP	2
3	19 mars	Groupe de travail sur l'aquaculture	Hybride, à Paris	Oui	À adresser	1
4	19 mars	Groupe de travail INN	Hybride, à Paris	Oui	À adresser	1
5	20 mars	Groupe de travail de démersaux et benthiques	Hybride, à Paris	Oui	À adresser	1
6	20 mars	Groupe de travail de pélagiques	Hybride, à Paris	Oui	À adresser	1
7	21 mars	Comité exécutif	Hybride, à Paris	Oui	À adresser	2
8	29 mars	Comité d'audit	En ligne	Non	-	-
9	18 juillet	Groupe de travail sur l'aquaculture*	En ligne	Non	-	-
10	19 juillet	Groupe de travail sur la pêche INN*	En ligne	Non	-	-

<b>11</b>	22 juillet	Groupe de travail de pélagiques*	En ligne	Non	-	-
<b>12</b>	23 juillet	Groupe de travail de démersaux et benthiques *	En ligne	Non	-	-
<b>13</b>	3 septembre	Assemblée générale - Partie 1	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>14</b>	4 septembre	Assemblée générale - Partie 2	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>15</b>	4 septembre	Assemblée générale - Partie 3	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>16</b>	5 septembre	Groupe de travail sur l'aquaculture	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>17</b>	5 septembre	Groupe de travail INN	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>18</b>	6 septembre	Groupe de travail sur les espèces pélagiques	Présentielle, en Guyane	Oui	À adresser	1
<b>19</b>	6 septembre	Groupe de travail de démersaux et benthiques	Présentielle, en Guyane	<b>Oui</b>	À adresser	1
<b>20</b>	16 septembre	Comité exécutif	En ligne	Oui	À adresser	2
<b>21</b>	2 octobre	Groupe de focus - Planification de l'espace maritime	En ligne	Oui	Planification de l'espace maritime	2
<b>22</b>	23 octobre	Groupe de focus - Concept de pêche artisanale dans les RUP	En ligne	Oui	Concept de pêche artisanale dans les RUP	2

\*Président du Groupe de Travail, vice-président du Groupe de Travail et secrétariat

### Réunions de l'Assemblée générale :

Dans le cadre du plan à 9 ans qui a commencé en 2020/21, les réunions de l'Assemblée

générale (AG) se tiendront au moins une fois par an dans une RUP, ce qui permettra aux membres de se familiariser avec les réalités de chacun et de renforcer les connaissances sur les autres régions, afin que le Conseil consultatif soit plus performant. Au cours de la cinquième année, l'AG ordinaire se tiendra en Guyane.

Les réunions de l'Assemblée générale doivent permettre de prendre des décisions sur les politiques et les stratégies à mettre en œuvre pour traiter les différentes questions. Cette réunion se déroulera en format présentiel, en raison de difficultés de connexion Internet.

Nous espérons que notre Assemblée générale nous permettra de mieux comprendre la réalité de la pêche et de l'aquaculture en Guyane, pour permettre un soutien plus responsable à cette région, et de rédiger des recommandations plus efficaces, en essayant d'aborder des sujets transversaux à tous les membres, en identifiant les difficultés et les propositions de solutions pour notre pêche et notre aquaculture. Nous considérons qu'il est très important que les représentants de la Commission européenne et des États membres participent à ces moments uniques de dialogue et de connaissance de la réalité.

L'interprétation sera assurée en portugais, en espagnol et en français lors de toutes les réunions (l'anglais pourrait être envisagé si nécessaire). Tous les procès-verbaux de ces réunions seront également traduits dans ces trois langues.

#### **Réunions du Comité exécutif :**

Les réunions du Comité exécutif (ComEx) se tiendront deux fois par an.

Au cours de la cinquième année, la première réunion se déroulera à Paris, en même temps que la première série de réunions des groupes de travail. La deuxième réunion se déroulera en ligne.

Le Comité exécutif est l'organe juridique qui gère et représente les intérêts du CCRUP, conformément au plan et au budget approuvés par l'Assemblée générale.

Toutes les recommandations du CCRUP sont approuvées par le Comité exécutif, sur la base de travaux préalables et des recommandations des groupes de travail, le cas échéant. L'interprétation sera assurée en portugais, en espagnol et en français lors de toutes les

réunions. Tous les procès-verbaux de ces réunions seront également traduits dans ces trois langues.

### **Réunions des groupes de travail et de focus :**

Chaque membre des groupes de travail et de focus aura accès aux informations pertinentes disponibles concernant les ressources halieutiques dans les eaux communautaires des RUP et sera consulté sur toutes les propositions du CCRUP de son intérêt.

Les groupes de travail se tiendront en présentiel et en ligne et les réunions des groupes de focus se dérouleront en ligne, deux fois par an.

Toutes les questions spécifiques et transversales concernant les trois bassins océaniques (Atlantique Ouest, Atlantique Est et océan Indien) devront être discutées et seront traitées dans le cadre de ces groupes, en intégrant le point de vue régionalisé de ces questions, afin de respecter les objectifs de la Politique commune de la pêche. Des spécialistes, des représentants de la Commission européenne et d'autres entités jugées importantes pour le débat pourront être invités. Nous considérons qu'il est très important que les représentants de la Commission européenne et des États membres participent à cet échange de connaissances. L'interprétation sera assurée en portugais, en espagnol et en français lors de toutes les réunions. Tous les procès-verbaux de ces réunions seront également traduits dans ces trois langues.